Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le
ID : 028-212803910-20250306-DELIB_2025_09-DE

République Française

Département de l'EURE-ET-LOIR

Arrondissement de CHARTRES

Commune de TOURY

Délibération N° **2025-009**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 06 mars 2025

Conseillers en exercice : 23
Présents : 19
Votants : 18

Objet : Fêtes / Sports / Culture / Vie Locale – Vote d'une subvention à l'association UFOLEP – UFO'TOUR 2024 - Décision

Le jeudi 06 mars 2025 à 20 heures, le Conseil municipal de la commune de TOURY, légalement convoqué par Monsieur le Maire, le 28 février 2025, s'est réuni sous la présidence Monsieur Laurent LECLERCQ, Maire de Toury, en son lieu habituel de séance.

PRESENTS : M. Laurent LECLERCQ, M. Bruno GUITTARD, Mme Delphine BRETON, M. Jean-Yves DUFRESNE, Mme Nathalie VALENTIN, M. Jean-François DARGÈRE, M. Alain GERAY, Mme Joëlle POMPON, M. François CLOUET, Mme Chrystelle MARY, M. Franck BACHIMONT, Mme Karine NOLL, Mme Carole CARRÉ, Mme Orlane LEDENT, Mme Luisa RODRIGUES, M. Antoine HAMEZ, M. Jean-Michel PINCELOUP, M. Adrien PRUNET.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Christine ANFRIE.

ABSENTS : Mme Catherine PETIT, Mme Florence PINEL, Mme Séverine CHAMAND, M. Jérémy RUBICONDO.

Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pouvoir a été donné par Mme Christine ANFRIE à M. Jean-Michel PINCELOUP.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Antoine HAMEZ

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le
ID : 028-212803910-20250306-DELIB_2025_09-DE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la nomenclature M57,
Vu le devis UFOLEP concernant la prestation « UFO'TOUR » les 09 et 10 juillet 2025,

Considérant la volonté de la Municipalité de soutenir la vie associative locale, a fortiori depuis mars 2020 et le début de la crise sanitaire,
Considérant que la prestation UFOLEP concernant l'UFO'TOUR d'un montant de 1000 € (500 € par jour) nécessite l'octroi d'une subvention,
Considérant que pour le vote de la subvention du Comité des Fêtes de Toury, Monsieur Jean-François DARGERE, Adjoint aux Fêtes, Sports et Culture membre du bureau du Comité des Fêtes ne prend pas part au vote,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur Jean-François Dargère, Adjoint délégué aux Fêtes, Sports, Culture et Vie Locale,
Après en avoir délibéré **à l'unanimité :**

- **DECIDE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle, d'un montant de 1000 €, à l'association UFOLEP concernant la prestation UFO'TOUR 2025 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération ;

- **DIT** que les crédits seront prévus au budget primitif 2025 ;

- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dessus.
Pour Extrait Conforme

Le Maire,

MAIRIE DE TOURY 28310

Laurent LECLERCQ

Le Secrétaire de Séance,

MAIRIE DE TOURY 28310

Antoine HAMEZ

Acte rendu exécutoire :
- **Affiché le :** 07/03/2025
- **Transmis au représentant de l'Etat le :** 14/03/2025

Le Maire,
Laurent LECLERCQ

MAIRIE DE TOURY 28310